



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER
☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Le 25/09/2017

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur

Le 23 septembre 2017 à la Maison des Sports de Metz

Membres présents :

ABDELFADI Allan, ATTIBA HENRY Denis, CHEVALLOT Francis, COLUCHE David, DUCHENE Pascal, GLE Christiane, KURZ François, PIDOL Patricia, SCHMITT Didier, SCHMITT Karine, SCHWARTZ Emile, THOMASSIER Christian.

Membres excusés :

ASSA Philippe, BLAISE Joël, GIUSTI José, MIETTON David, RABELLINO Michel.

Membre démissionnaire :

La présidente informe les membres du comité de la démission de Thierry BAKOUN (10) pour raisons personnelles.

La Présidente salue les présents et passe à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 mars 2017 :

Aucune observation n'est présentée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Bilan saison 2017 :

Un bilan sportif de la saison sportive 2017 des équipes du Grand Est sera présenté lors de l'assemblée générale du comité du Grand Est.

Plusieurs carrés d'honneur pour les comités départementaux.

3 titres de vice-champions de France :

Triplette Promotion pour la Meuse,

Doublette mixte pour la Haute Marne,

Tête à tête féminin pour l'Aube.

Finalisation du cahier des charges des championnats régionaux :

Date de la version du cahier des charges des championnats régionaux portée en pied de page.

Article 2 : Composition des équipes

En cas de remplacement d'une équipe, le comité qu'elle représentait effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification ou devra l'attribuer dans la suite du classement sans dépasser le tour précédent le niveau qualificatif.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Exemple : 3 équipes à qualifier (finaliste et perdants de la demi-finale) Si l'un d'entre eux ne souhaite pas participer il y a lieu de rechercher l'équipe battue par elle en ¼ de finale, à défaut l'un des 3 autres quart de finale.

Article 3 : Tenue vestimentaire

Pour les jeunes il est précisé que le port du short est autorisé mais uniquement dans les compétitions qui leur sont propres.

Article 5 : Terrains

Les dimensions des terrains pour les phases de poules sont précisées tant en pétanque (12m x 3m) qu'en jeu provençal (24m x 4 m).

Pour les cadres d'honneur 15m x 4m (pour la Pétanque) et 24m x 4m (pour le Provençal)

Les barrières protégeant ces terrains doivent être disposées à une distance minimale de 1,50m de la ligne extérieure des terrains de jeux.

Article 6 : Délégation et arbitrage

Les désignations seront effectuées en début d'année 2018.

Organisation des championnats régionaux :

Les comités départementaux ayant en charge l'organisation de championnats régionaux sur plusieurs journées consécutives : par exemple les 8,9 et 10 mai 2018 pour le promotion, vétérans et mixte, pourront déléguer ces championnats à un ou plusieurs clubs dont les terrains de jeux se situent sur plusieurs sites dans un périmètre restreint. (Maximum 20 km).

Francis Chevallot fait part de ses réserves concernant le championnat vétérans en semaine dès lors que les vétérans ne sont pas tous retraités et que dans ces conditions ceux-ci devraient prendre des congés.

Cette remarque n'est pas retenue dès lors que le joueur qui veut participer le fera de toute façon.

De plus le projet de la Fédération est d'accoler le championnat de France vétérans (mercredi et jeudi) au promotion (samedi et dimanche) et réalisés par un même organisateur.

Pour les juniors : Ceux-ci doivent choisir dans lequel des championnats ils souhaitent participer, Triplette Senior ou Triplette Junior, le championnat régional junior et senior ayant lieu le même jour. Ils ne sont donc pas autorisés à s'inscrire dans les deux championnats départementaux.

Jeu Provençal (Triplette et Doublette)

Les comités 08, 10, 51 et 52 n'organisent pas de championnat départemental provençal en 2018.

En conséquence les 10 équipes attribuées à ces comités sont redistribuées aux autres pratiquants.

CD 54	2 équipes supplémentaires
CD 55	1 équipe supplémentaire
CD 57	3 équipes supplémentaires
CD 88	1 équipe supplémentaire
CD 67	2 équipes supplémentaires
CD 68	1 équipe supplémentaire



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Indemnité forfaitaire aux équipes qualifiées en championnat régional : l'étude sera réalisée par les trésoriers.

Trophées : Aux champions et vice-champions - Fournisseur Cristallerie Schwalb à Sarreguemines.

Championnats de France :

Réservation des chambres pour 2018 par Karine. (1 chambre par joueur et par délégué –sauf pour les jeunes qui pourront être regroupés par 2 ou 3).

Frais de déplacement : 0,30 € du km tout compris, péage inclus

Frais de repas : 20 € par repas. Si déplacement inférieur à 500 km (4 repas) et 6 repas au-delà de 500 km.

Tenue : tenue unique pour toutes les équipes qualifiées au titre du comité régional ; Fournisseur ERIMA, le modèle sera défini sur le catalogue et comprendra Polo, Veste et Pantalon pour un forfait de 90 € par joueur ou joueuse. Obligation aux équipes de porter la tenue définie.

En cas de qualification multiple d'un joueur ou joueuse, une seule tenue sera prise en compte.

Finalisation règlement intérieur :

Le règlement intérieur pourra être modifié jusqu'à sa présentation à l'assemblée générale.

Modifications à apporter :

Chapitre Championnats de France : Déplacement, Restauration, Tenue vestimentaire : voir ci avant.

Nationaux : ceux-ci sont protégés dans le département où ils se déroulent : Pas de concours dans ce département le samedi.

CRC-CNC

Dernières décisions du comité directeur Fédéral - Pour application 2019 :

CDC-CRC-CNC jeu provençal : passage de 4 à 6 joueurs avec la formule suivante :

1ère phase : 3 doublettes (valeur 2 points) limitées à 2h de jeu + 1 mène

2ème phase : 2 triplettes (valeur 3 points) limitées à 2h de jeu + 1 mène

Cette nouvelle formule supprime le tête à tête qui n'était pas apprécié et permet le match nul (12 points au total)

Au vue de cette modification la finale nationale est reportée en 2019 (comme prévue initialement)

CNC féminin :

Passage de 48 équipes à 64 équipes avec une 1ère division à 16 équipes et une 2ème division à 48 équipes.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Rassemblements CNC jeunes et vétérans :

La phase finale sera limitée à 16 équipes

Présentation des évolutions des CRC au congrès national de Mende.

Pour application 2018 :

Pour les nouvelles régions, mise en place obligatoirement d'un comité de pilotage régional pour l'organisation des différents CRC et un règlement intérieur unique (RI)

Ce RI devra définir l'organisation des CRC en harmonisant les pratiques des commissions territoriales.

Une fois établi il devra être obligatoirement transmis pour relecture et validation à la FFPJP (Laurent Vaissière).

L'objectif est que l'ensemble des RI soient validés pour le **31 janvier 2019**.

RI pour finalisation par Allan et David.

Rien ne change donc pour le CRC qui reste en commissions territoriales.

Coupe régionale :

Le Haut Rhin et la Haute Marne ne souhaitent pas participer.

Il y aura donc 8 équipes pour cette coupe régionale en 2018. (Pas de cadrage le samedi matin)

Mise en œuvre : Voir règlement intérieur Chapitre Coupe Régionale.

Indemnités, trophées à définir.

Dates retenues : 8 et 9 décembre 2018 en boulodrome.

Il est fait appel aux comités pour l'organisation et aux clubs disposant d'un boulodrome avec 24 pistes.

Indemnités, trophée remis en jeu chaque année.

Finance :

Il est rappelé que les indemnités de déplacement, versées par la FFPJP pour les équipes qualifiées au championnat de France par les commissions territoriales, sont versées directement au comité régional.

Cotisation 2018 :

50 € par comité départemental (inchangé par rapport à 2017)

Redevance licence : versée pour chaque licence junior et senior délivrée par les comités départementaux,

Le montant de cette redevance n'est pas défini.

Un budget prévisionnel est mis à l'étude.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

☎ 06.15.34.17.56 📧 laconcorde.independante@aol.fr

Situation des licences :

2016 : 18037 licences comptabilisées

2017 : 18058 licences comptabilisées à cette date soit + 21

Tous les comités départementaux progressent sauf Meurthe et Moselle et Moselle.

Élections :

Il reste au comité régional des postes vacants : 2 féminines, 1 masculin et 1 médecin.

Compte tenu de la période de début de mandat ces postes seront ouverts à candidatures lors de la prochaine assemblée générale.

Équipes aux championnats de France :

Jeunes : 6 équipes par catégorie

Pour 2018 le comité régional maintient ce nombre sachant que celui-ci peut être revu pour les années suivantes en fonction du nombre d'équipes présentes aux qualificatifs régionaux.

Pour les autres championnats : 3 équipes sont attribuées au comité régional, y compris pour le triplé senior masculin au lieu de 6.

Une quatrième équipe est demandée à la fédération.

Calendrier unique Fédéral :

Devrait être mis en œuvre par la fédération dès 2019 pour les championnats départementaux, régionaux, CDC et CRC.

Stage Jeunes :

Un stage de zone est prévu à Amnéville les 14 et 15 octobre prochains.

Les repas seront pris en charge par le comité régional.

Les déplacements et hôtellerie pris en charges par les comités départementaux.

Formation discipline :

Il est rappelé qu'une formation discipline est programmée le 28 octobre à Metz animée par MM. POGGI Michel, vice-président en charge de la discipline FFPJP et GRANDE Xavier directeur administratif.

Arbitrage :

Rappel de la FFPJP sur la tenue des arbitres en compétition officielle :

« La FFPJP, en sa qualité de fédération sportive délégataire dotée d'une mission de service public, décide d'imposer le maillot rayé d'arbitre dans les compétitions sportives agréées.

Les arbitres sont libres de s'approvisionner où ils le souhaitent, dès lors que le maillot présente les caractéristiques suivantes :

- rayé noir et blanc, bandes verticales (4cm d'épaisseur environ)
- Poche côté cœur et col noir.



Secrétaire Général

M. ATTIBA HENRY Denis – 11 rue de la Croisette – 08460 THIN LE MOUTIER

06.15.34.17.56   laconcorde.independante@aol.fr

En revanche, la FFPJP continuera d'imposer la marque de son partenaire sur certaines de ses compétitions. »

Assemblée générale :

L'assemblée générale du Comité Régional se tiendra le 9 décembre 2017 à Reims.

Invitation au président de la Région GRAND EST

Invitation à un membre de la FFPJP.

Responsable des commissions (tous les responsables des commissions sont des membres du CR sauf le responsable ETR (Encadrement Technique Régional) et sous-commission jeunes qui seront invités.

Rappel : désignation des électeurs lors des AG départementales.

Divers :

Équipes qualifiées aux CDF 2018 au Titre des Régions :

Toutes les équipes seront inscrites au nom du comité régional et non plus au nom des anciennes ligues.

Examen d'arbitre régional : organisé par la commission régionale avec de la pratique en plus de l'écrit. L'arbitre sera supervisé sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire Général
M. ATTIBA HENRY Denis

La Présidente
Mme SCHMITT Karine

F.F.P.J.P.
Comité Régional
GRAND EST